

Aviation Civile

Cfdt: COMMUNIQUÉ

DSAC et protocole social

Avril 2023

La CFTD a rencontré le DSAC en bilatérale le mercredi 5 avril dernier, pour discuter de la partie DSAC de la V0 du protocole, rappeler nos lignes rouges et défendre nos propositions :

Transfert de dossiers entre DSAC-IR :

La coopération et l'agilité, correspondant au transfert de la surveillance et des dossiers entre DSAC-IR, de manière plus ou moins temporaire, doit être **soumise au volontariat de tous les acteurs concernés** (agents compris, pas uniquement l'encadrement), **ET ne doit pas remettre en cause l'organisation** des DSAC-IR.

Plan de charge :

L'extension de la démarche « plan de charge » à tous les domaines, **incomprise des agents et créant une véritable crise de confiance avec la DSAC-EC**, doit être encadrée et faire l'objet d'un calendrier concerté avec les OS, pour ne pas être mise en place de manière brutale et faire l'objet d'un rejet massif.

La CFTD a rappelé sa non-adhésion à la démarche et a **réclamé un moratoire** sur son application dans les domaines les plus en souffrance (R4 notamment).

Compensation des missions :

Le nouveau dispositif de compensation des missions des agents de la DSAC **devra être au moins « à droits constants »**, **et ne pas voir de régression** sur ce texte certes parfois inadéquat mais qui a constitué une réelle avancée pour les agents, considérant l'aberration d'une absence antérieure de dispositif. L'attractivité de la DSAC en dépend fortement.

Fidélisation :

La CFTD a repris sa proposition du protocole 2020 sur la prime de fidélisation (à retrouver ici : www.spac-cfdt.org) donnant lieu à une **véritable incitation à rester à la DSAC** et à **aller vers le plan de « carrière »** souhaité par l'administration.

Administrateurs des SI :

Nous avons également proposé la **création d'un poste spécifique** (avec considération indemnitaire et de carrière associée) **pour les administrateurs des systèmes d'informations de la DSAC** (METEOR, Sigebel...), très peu nombreux et dont la mission est critique pour tous. Actuellement « inspecteurs de surveillance » bloqués au niveau 1, ces agents méritent de se voir considérés à la hauteur des enjeux de leur travail.

Inspecteurs de surveillance administratifs :

Nous demandons l'alignement de rémunération des licences de surveillance entre tous les agents, techniques ou administratifs : **une même licence = une même prime.**

Enfin, pour mettre un coup d'arrêt à l'interminable déficit de reconnaissance des personnels administratifs occupant des postes d'inspecteurs de surveillance, **la CFTD a proposé un plan pluriannuel de requalification des agents concernés dans le corps des TSEEAC.** Cela répondrait en partie aux soucis d'attractivité et de fidélisation de la DSAC.

Vous voulez plus d'informations sur cette rencontre, ou souhaitez faire remonter des inquiétudes ou revendications ? contactez-nous ici.



CONTACTEZ-NOUS :

 cfdt-dgac@regis-dgac.net

 01 58 09 45 55

 www.spac-cfdt.org

 fb.me/CFDTDGAC